

## Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

<b>DATE ET HEURE</b>	<b>14 Décembre 2020 à 15h00mn</b>
<b>PASSATION DE MARCHÉ N°</b>	<b>DAO/CB/MCA-M/ES-12-D/Compact</b>
<b>LIEU</b>	Par webinaire
<b>ENTITE</b>	Agence MCA-Morocco
<b>INTITULE DU PROJET</b>	Acquisition, livraison et installation du complément des équipements didactiques au profit des établissements scolaires bénéficiaires dans les régions de Tanger-Tétouan-Al- Hoceima, Fès-Meknès et Marrakech-Safi

### **PARTICIPANTS :**

Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

### **1<sup>ère</sup> partie - Présentation de l'Appel d'offres**

L'Agence MCA-Morocco a organisé le **14 décembre 2020 à 15h00mn** une réunion d'information afin de présenter le contenu du Dossier d'Appel d'Offres n° **DAO/CB/MCA-M/ES-12-D/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cet appel d'offres.

Monsieur Mohammed El Moumane, « Responsable Passation de Marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Madame Boukdir Hanâa, Manager Région Marrakech-Safi « Education Secondaire » de l'Agence MCA-Morocco, pour présenter l'objectif de cette consultation et les grands axes du Compact avant de passer en revue le contexte de la prestation ainsi que la consistance des missions et des activités à effectuer dans le cadre de l'appel d'offres susmentionné, tel que présenté au niveau des spécifications techniques.

Monsieur Amadou Seck, Procurement Agent Manager du Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC. Il a également insisté sur les éléments suivants :

- La soumission est par voie électronique via un lien Dropbox sauf pour la garantie de soumission qui doit être soumise en version papier originale, et ce avant la date limite de soumission ;
- La date limite pour demander les clarifications est le 18 Décembre 2020 ;
- La date limite pour la réception des offres est le **05 janvier 2021 à 15h00mn**, heure locale de Rabat.

Monsieur Mohammed El Moumane a présenté les dispositions fiscales, propres aux procédures de MCC, à retenir par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs offres.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Le don MCC attribué au Maroc est exonéré de toute taxe ou impôt dont la TVA et les droits de douane. L'Agence MCA-Morocco se chargera de déposer les demandes d'exonération auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) ou de l'Administration des Douanes en vue de l'obtention du certificat d'exonération de la TVA ou de la franchise douanière. Tous les coûts existants doivent être inclus dans la proposition financière des soumissionnaires y compris la

retenue à la source de 10% pour les non-résidents, excepté les montants de la TVA et des droits de douane.

- **Dès réception du contrat signé**, si le Consultant attributaire du contrat est non-résident au Maroc et s'il ne dispose pas d'identifiant fiscal à la signature du contrat, il peut contacter un agent fiduciaire pour obtenir un identifiant fiscal au Maroc. Ce numéro d'identification fiscale sera porté sur la facture pro forma avant tout paiement.
- En l'absence d'un agent fiduciaire, le numéro d'identification fiscale ne sera pas requis sur la facture pro forma (code des impôts, article 115). Dans ce cas, MCA-Morocco communiquera sur sa propre déclaration de TVA trimestrielle, le montant total établi avec des non-résidents n'ayant pas accrédité un représentant fiscal au Maroc et ayant bénéficié de l'exonération de la TVA.
- Un Consultant non-résident sera soumis à la retenue à la source de 10% (IS) pour chaque paiement.
- Pour permettre à un Consultant de facturer en Hors-Taxe, il doit disposer d'un certificat d'exonération de la TVA sur la totalité du montant de son contrat. La demande d'exonération de la TVA qui sera déposée à la DGI se fait sur la base des factures pro forma fournies par le Consultant à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- L'ICE (Identifiant Commun de l'Entreprise) n'est pas requis pour les Non-résidents.
- Si le Consultant est un groupement, il doit disposer d'une convention de groupement qui doit mentionner clairement le mandataire, les quotes-parts de chaque membre du groupement, ainsi que leurs coordonnées bancaires, ou le compte bancaire du mandataire au cas où le groupement décide de faire le paiement en intégralité au profit du mandataire. L'exonération fiscale de la TVA sera octroyée soit à chaque membre du groupement soit au mandataire selon le schéma de facturation adopté.
- Le mandataire sera l'interlocuteur de l'Agence MCA-Morocco.
- Si le Consultant principal a recours à des sous-traitants, ces derniers ne bénéficient pas d'exonération de TVA mais facturent le montant TTC au Consultant. Ce dernier pourra soumettre une demande de remboursement de la TVA pour les factures réglées en TTC à la DGI selon les dispositions de l'article 103-5 du Code Général des Impôts.

La présentation par PowerPoint faisant l'objet de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2<sup>ème</sup> partie de ce procès-verbal.

## **2<sup>ème</sup> partie – Questions/Réponses**

**Q1 : Pouvez-vous donner plus de précisions concernant le déroulement des formations prévues après la livraison du matériel ?**

R1 : Les formations seront dispensées à 2 ou 3 personnes par établissement. Ces personnes seront désignées par le Directeur de chaque établissement. Par exemple, pour la région de Marrakech-Safi, le nombre maximum de personnes qui seront concernées par la formation est de 3x28 établissements, soit 84 personnes qui sera divisées en 4 groupes de 17 et un groupe de 16. Le Prestataire sera amené à dispenser 4 sessions de formation par région, à raison d'une journée par session.

**Annexe I : Fiche de présence**

**Annexe II : Présentation (en Powerpoint)**